



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 101832

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les propositions exprimées par le conseil national de l'Ordre des sages-femmes dans son livre blanc intitulé « Innover pour la santé publique avec les sages-femmes ». Soulignant qu'il existe d'importantes disparités entre les formations et les modes d'exercice des sages-femmes exerçant au sein des 28 États membres de l'Union européenne, le conseil national de l'Ordre des sages-femmes souhaite que soient renforcées la visibilité et la place des sages-femmes en Europe par la mise en place d'un observatoire européen de la profession de sage-femme, EUROMIP (*European observatory for the midwifery profession*). Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101832

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 janvier 2017](#), page 15

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)